

**Calcul de l'âge : 2020 - année de naissance**

<b>Droit d'inscription (Minerval) à payer pour le 30/9</b> (conformément à l'arrêté du 20/11/1995)	<b>Doc.</b>	<b>Minerval</b>
moins de 12 ans / né(e) après le 31.12.08	Z	0
né(e) entre le 15.10.02 et le 31.12.08 inclus	Z	76 €
autre cas, né(e) avant le 15.10.02	Z	190 €

**Situation générant un droit d'inscription, une réduction ou une exemption**

1. inscrit dans l'enseignement obligatoire, supérieur ou de promotion sociale organisé ou subventionné par la Communauté française	Z A1	76 €
2. plus de 12 ans / inscrit dans l'enseignement fondamental	Z A2	0
3. chômeur complet indemnisé	Z B	0
4. à charge d'un chômeur complet indemnisé ayant le statut de chef de ménage reconnu par l'ONEm	Z B C	0
5. bénéficiant du revenu d'intégration	Z D	0
6. enfant à charge d'un bénéficiaire du revenu d'intégration	Z D C	0
7. handicapé(e)	Z E	0
8. à charge d'une personne handicapée	Z E C	0
9. demandeur d'emploi en période de stage d'insertion professionnelle	Z H	0
10. personne pensionnée sous statut GRAPA	Z I	0
11. troisième enfant et les enfants suivants d'une même famille inscrits dans un établissement de l'ESAHR [enfant(s) le(s) moins âgé(s)]	Z J C	0
12. s'étant acquitté du droit d'inscription dans un autre établissement de l'ESAHR	Z F	0
13. inscrit en humanités artistiques dans l'ESAHR	Z A1	0
14. inscrit dans l'enseignement secondaire artistique de transition ou de qualification du secteur 10 : Beaux-Arts, groupe : Arts et Sciences, Arts plastiques ou Danse	Z G	0
15. inscrit dans l'enseignement secondaire technique de transition ou de qualification ou dans l'enseignement professionnel du secteur 6 : Arts appliqués, groupes : Arts décoratifs, Arts graphiques, Audiovisuel ou Orfèvrerie	Z G	0

**Conformément au Règlement Général Européen sur la Protection des Données et à la loi cadre du 30/07/2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel**, les données à caractère personnel renseignées sur cette fiche (ainsi que ses documents annexes) sont traitées par l'établissement dont mention sur la présente fiche d'inscription, dans la stricte finalité de l'administration des élèves. Ces données seront tenues à la disposition de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit, pouvoir subventionnant et de contrôle pour l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit dans la stricte finalité de ses missions de contrôle. Conformément à la loi, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit non seulement auprès de l'établissement précité mais également auprès de la Direction de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit, situé rue A. Lavallée, 1 à 1080 Bruxelles (esahr@cfwb.be).

**Cotisation à l'asbl « Soutien et promotion du Conservatoire »** : l'objectif social est d'aider notre établissement à faire face à de lourdes charges financières : locations de bâtiments, achats et entretien d'instruments, développement de projets pédagogiques, etc. La cotisation est GRATUITE à partir du 4e inscrit de la même famille et pour les élèves fréquentant uniquement les cours organisés par le Conservatoire dans les écoles d'Outre-Meuse, Tihange, Wanze, Couthuin, Marchin.

Catégorie	Tarif normal	Tarif élève libre <sup>1</sup> aucune réduction n'est accordée		
		100 %	80 %	60 %
<b>moins de 12 ans / né(e) après le 31.12.08</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>réduction de 40 € pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> inscrits de la même famille</li> <li>réduction de 20 € pour une première inscription et né après le 31.12.12 (les réductions ne sont pas cumulables).</li> </ul>	125 €	162€	130€	97€
<b>né(e) entre le 15.10.02 et le 31.12.08 inclus</b>	85 €	198€	158€	119€
<b>autre cas, né(e) avant le 15.10.02</b>	37 €	264€	212€	158€

Sauf exception accordée par la direction, minerval et cotisation sont payables à l'inscription.

Compte : **BE65 0882 3337 2796** communication : nom, prénom de l'élève Solde éventuel : .....

(\*\*) Pour la **copie recto-verso** de carte d'identité, vous pouvez scanner le document et nous l'adresser en pièce jointe à [info@conservatoiredehuy.be](mailto:info@conservatoiredehuy.be). Vous pouvez aussi photocopier le document et nous l'adresser par la poste.

L'annulation d'une inscription est toujours possible, mais les remboursements sont limités au 30.10.

1 <sup>1</sup> Élève libre : la Direction peut accorder à un élève le statut d'élève libre, par exemple afin qu'il puisse se mettre en ordre pour un ou plusieurs cours obligatoires ou encore parce qu'il est en-dehors des délais d'inscription. Un élève libre se conformera à toutes les règles en vigueur pour tous les cours suivis (études et travaux à domicile, présences aux cours, évaluations, auditions, spectacles ..., respect du règlement d'ordre intérieur). Comme le Conservatoire ne reçoit aucune subvention pour un élève libre, les coûts sont plus élevés. Le tarif sera dégressif : 100 % en SEP-OCT, 80 % en NOV-DEC, 60 % le reste de l'année scolaire

**Situation - Documents à fournir (Cochez et reportez sur la copie)**

attestations établissant les conditions d'exemption à une date comprise entre le 1<sup>er</sup> et le 30 septembre

Z. Copie recto-verso de la carte d'identité (**)	<input type="checkbox"/>
A1. Attestation de l'établissement de plein exercice, secondaire ou supérieur, universitaire ou non, de promotion sociale, secondaire à horaire réduit (CEFA), <b>organisé ou subventionné par la CF</b>	<input type="checkbox"/>
A2. Attestation de l'école primaire fréquentée	<input type="checkbox"/>
B. <b>Attestation de l'ONEm</b> ou d'un organisme de paiement (CAPAC – syndicats) <b>[H4]</b>	<input type="checkbox"/>
C. Composition de ménage	<input type="checkbox"/>
D. Attestation du CPAS	<input type="checkbox"/>
E. Attestation du Service public fédéral Sécurité sociale, de l'AViQ (Wallonie) ou du service PHARE (Bruxelles), durée déterminée, indéterminée, pour une année scolaire	<input type="checkbox"/>
J. Preuve des inscriptions pour les deux enfants plus âgés	<input type="checkbox"/>
F. Attestation officielle <b>[H5]</b> émanant de l'établissement de l'ESAHR	<input type="checkbox"/>
H. Attestation du FOREM <b>[H3]</b> , d'ACTIRIS <b>[H2]</b> ou du VDAB	<input type="checkbox"/>
I. Attestation du Service fédéral des pensions	<input type="checkbox"/>
G. Attestation de l'établissement d'enseignement secondaire <b>[H6]</b>	<input type="checkbox"/>

**Les formulaires d'attestation Hx sont disponibles au secrétariat**